



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE

RÉCEPISSE N° 16786  
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT  
D'INSTALLATIONS CLASSEES

Bureau de la Protection de  
la Nature et de l'Environnement

Tél : 05.56.90.63.18

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE,

VU le Code de l'Environnement, son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment son article R 512-68,

**DONNE RECEPISSE A**

Monsieur le Président d' UNIVITIS

33220 LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

de sa déclaration en date du 18 décembre 2008 portant changement d'exploitant de son établissement :  
une coopérative vinicole

2 rue du Stade  
33890 GENSAC

relevant de la nomenclature des installations classées, au titre des rubriques indiquées ci-dessous :  
- 1131-3c - 2251-1 - 2920-2b -

dont les arrêtés préfectoraux n°14473 et n°14473/2 des 29 octobre 2003 et 17 octobre 2007 sont joints  
au présent récépissé, en lieu et place de :

Monsieur le Président de la SOCIETE COOPERATIVE DES COTES DE GENSAC ET DES  
GRAVES DE VAYRES

2, rue du Stade  
33890 GENSAC

BORDEAUX, le 3 février 2009

Pour le PREFET,

Le Directeur de l'Administration  
Générale,

Marie Nicole TRICARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité